



On peut retrouver ici l'ensemble des recommandations formulées par les 50 citoyens du panel de citoyens organisé sous les auspices de la vice-Première Ministre et Ministre des Affaires Extérieures et Européennes Sophie Wilmès en tant que contribution du gouvernement fédéral belge à la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Le thème de ce panel était « Comment impliquer davantage les citoyens dans la démocratie européenne ». Bien qu'étant très conscient que la Conférence a une portée plus large que les seules affaires de l'UE, le sujet de ce panel clarifie pourquoi tant de références explicites sont faites à l'UE et à ses institutions. Le cas échéant, il est fait mention de l'Europe en général.

Pour refléter l'ensemble des contributions des citoyens, ce rapport présente toutes les recommandations, y compris celles qui n'ont pas obtenu la majorité simple lors de la séance de vote finale sur toutes les recommandations. Ils sont clairement reconnaissables en raison du pourcentage **en rouge et en gras**. En outre, certaines recommandations sont en contradiction les unes avec les autres et même lors des discussions finales, les citoyens sont restés peu concluants à leur sujet. Ces recommandations sont reconnaissables parce qu'elles sont en *italique*. Pour une seule recommandation, la division était si claire que le vote s'est terminé par un *ex aequo*, cela est indiqué **en orange et en gras**. Les citoyens partagent le fait que les avis sur ces recommandations étaient divergents. Ils proposent donc que les organes du CoFE et les institutions de l'UE soient vigilants dans la mise en œuvre de ces recommandations, car il existe une forme de division basée sur le vote.

1. Communication

Problématiques	Recommandations	Supporté par (%)
1. La communication sur l'UE n'est pas satisfaisante	1.1 Nous proposons d'intégrer dans les parcours scolaires, dès le troisième degré de l'école primaire, des cours sur l'Union européenne. Le but est d'atteindre tous les citoyens et d'améliorer la connaissance de l'Union européenne.	88.4%
	1.2 L'Union européenne et plus particulièrement la Commission devraient mettre à disposition un matériel éducatif sur le fonctionnement de l'Europe pour les Ministères de l'Education des différents Etats membres. Outre les explications relatives au fonctionnement, à la composition et aux pouvoirs des institutions, ces formations devraient aussi prévoir un bref aperçu de l'histoire de l'intégration européenne. Un soin particulier devrait être apporté à l'utilisation d'un langage clair et compréhensible, accessible, ainsi qu'aux outils pédagogiques tels que des documentaires, des clips ou des programmes de télévision scolaire, dans les 24 langues.	95.0%
2. Le projet européen reste étranger aux citoyens	2.1 Nous proposons aux institutions européennes de veiller dans leur communication à mieux expliquer ce qui relève du domaine de compétences de l'UE mais aussi ce qui n'est pas de sa compétence.	97.6%
	2.2 L'Union européenne devrait intégrer dans sa communication des exemples familiaux issus de la vie quotidienne des Européens. Ces explications devraient être relayées au sein des Etats membres grâce à des accords entre les institutions européennes et les chaînes publiques nationales de télévision de manière à atteindre un vaste public.	80.5%
	2.3 En outre, les ressortissants des pays membres devraient être régulièrement informés – grâce à des clips vidéo par exemple - sur le rôle de l'Union européenne dans les autres Etats membres. Les avantages et les inconvénients de l'Europe seraient ainsi mieux mis en perspective dans les débats relatifs à l'avenir de l'Europe.	85.7%

	2.4 Afin de renforcer l'identité européenne, nous proposons de rappeler régulièrement et de rendre accessible les informations sur ce que serait la vie des Européens sans L'UE et ses réalisations concrètes.	92.7%
	2.5 Nous proposons aussi de faire de la Journée de l'Europe (9 mai) un jour férié européen pour tous les citoyens de l'UE.	81.4%
	2.6 Nous recommandons aux institutions européennes de veiller encore davantage à la simplification, à la compréhension et à l'accessibilité des informations relatives aux thèmes prioritaires traités au niveau européens.	97.6%
	2.7 Nous recommandons que l'Union européenne communique un dashboard indiquant pour chaque pays les ressources allouées par l'Union à chaque thème prioritaire. Toutes ces informations devraient être accessibles à partir du site web de l'Union européenne.	93.0%
	2.8 Nous recommandons que l'Union européenne communique une présentation claire du travail législatif en cours. Toutes ces informations devraient être accessibles à partir du site web de l'Union européenne.	90.7%
	2.9 Nous souhaitons que les institutions européennes soient davantage accessibles pour les européens. Leur participation aux débats lors des sessions du Parlement européen devrait être facilitée.	79.0%
	2.10 Nous recommandons d'élargir la participation au programme Erasmus à tous les étudiants, quelle que soit leur filière d'enseignement (technique professionnel, alternance). Tous devraient pouvoir participer à des échanges européens.	79.5%
	2.11 Nous recommandons de permettre à la population active de profiter de programmes d'échanges européens, quel que soit le secteur d'activité, aussi pour les entreprises locales. Tous devraient pouvoir participer à des échanges européens.	83.7%

	2.12 Nous recommandons de créer des cours de citoyenneté européenne, pour tous les citoyens européens.	83.7%
3. La législation européenne n'est pas appliquée de la même manière dans les Etats membres.	3.1 Nous recommandons que l'Union européenne fasse plus souvent usage de la législation directement applicable dans les Etats membres. Cela permettrait de réduire les différences nationales dans la mise en œuvre de la législation européenne ce qui fragilise le projet européen. Cela permettrait aussi de valoriser les acquis européens les plus importants comme le marché intérieur, l'Euro et la zone Schengen.	81.4%
4. La démocratie européenne est menacée.	4.1 Nous recommandons que la communication de l'Union sur la démocratie européenne, rappelle sans relâche et sans ambiguïté ce qu'elle signifie en Europe pour les Européens.	78.0%
	4.2 Les valeurs et les principes des Traités de l'Union européenne auxquels les Etats membres ont souscrit lors de leur adhésion sont irréversibles. Leur protection doit continuer à être assurée.	81.0%
	4.3 La protection des valeurs et principes des Traités est assuré par La Cour européenne et ne peut pas être mis en question par les Etats membres.	81.0%
5. Les informations sur l'UE sont peu accessibles et difficilement compréhensibles	5.1 Nous recommandons de renforcer la vérification des informations relatives aux questions européennes. Ces informations diffusées et vérifiées par les institutions doivent être facilement accessibles au public européen et aux médias nationaux de chaque Etat membre.	83.3%

6. Les médias nationaux véhiculent souvent une image négative de l'UE	6.1 L'UE doit aussi être davantage présente dans la vie de tous les jours des Européens en communiquant de manière plus proactive. (Par exemple en assurant par exemple le parrainage d'événements notamment culturels qui fédèrent les citoyens et les rendent fiers d'être citoyen de l'UE. La réalisation de reportages et de teasers permettrait également aux Européens d'avoir accès à des information contextualisées sur l'UE).	85.7%
7. Les citoyens ne connaissent pas celles et ceux qui les représentent au Parlement européen.	7.1 Nous recommandons aux parlementaires de mieux se faire connaître dans leur pays d'origine surtout en dehors des périodes électorales. Ils doivent être plus accessibles. Les motivations de leurs votes au Parlement européen doivent être rendues accessibles plus facilement aux citoyens européens via le site web de l'Union européenne.	92.7%
	7.2 Nous recommandons aux partis politiques nationaux de veiller au rajeunissement des candidats sur les listes présentées aux élections du Parlement européen. Un tel mandat ne doit pas être considéré comme une récompense pour de bons et loyaux services rendus dans la politique nationale.	74.4%
8. La communication de l'UE est trop uniforme ; elle ne tient pas compte de la diversité de la population	8.1 Pour s'adresser à un <u>public suffisamment large et varié</u> , nous recommandons que l'UE tienne compte via une communication inclusive et ce dès le stade de sa conception, du grade scolaire des personnes visées, de leurs éventuels handicaps. De plus, nous recommandons aussi d'impliquer les personnes et les organisations (éducateurs de rue, agents de quartier, CPAS, société civile) pour la transmission de cette communication.	73.2%
	8.2 Afin d'atteindre la <u>population active</u> , nous recommandons d'investir davantage dans l'utilisation des canaux de communication existants pour fournir périodiquement l'information appropriée concernant l'UE par exemple à travers des programmes d'explication. En outre, nous recommandons de s'appuyer sur des ambassadeurs (tant des personnes que des organisations) promoteurs du projet UE.	83.7%

	<p>8.3 Pour atteindre <u>les jeunes et les étudiants</u>, nous recommandons qu'à côté des canaux existants comme l'enseignement et les mouvements de jeunesse concernés, on fasse appel à des ambassadeurs en visant en particulier les influenceurs qui peuvent atteindre les jeunes à travers les médias sociaux. Une autre recommandation consisterait à organiser un concours pan-européen pour créer un personnage de bande dessinée qui plaise aux jeunes et leur fasse parvenir les messages européens.</p>	69.8%
	<p>8.4 Pour les <u>seniors</u>, nous recommandons d'utiliser les mêmes canaux que ceux proposés pour la population active. De plus, nous recommandons de chercher le juste équilibre entre communication digitale et non-digitale (presse écrite, radio, évènements en présentiel) pour répondre aux besoins de chacun, y compris ceux qui sont moins à l'aise dans un environnement digital tout comme ceux qui sont moins mobiles dans la société.</p>	85.7%
	<p>8.5 Nous recommandons que par l'intermédiaire des cours d'intégration qui existent déjà dans beaucoup d'Etats membres, l'UE s'engage à inclure les « <u>nouveaux européens</u> » (les personnes qui grâce à l'une ou l'autre procédure d'immigration légale résident dans l'UE), et puisse leur faire connaître les autres canaux traditionnels par lesquelles l'UE communique. Enfin, nous recommandons aussi de donner une place au monde associatif local.</p>	76.7%
	<p>8.6 Par ailleurs, nous recommandons de faire descendre l'UE dans la rue, avec une communication inclusive. Par exemple, des panneaux publicitaires (digitaux) pourraient être utilisés, de même que des moyens de communication nouveaux comme les codes QR et des moyens traditionnels.</p>	62.8%
	<p>8.7 D'autres recommandations consisteraient à rendre l'UE plus visuelle (grâce à de petits films ou à de l'infographie), la création d'un mouvement sportif européen pour créer du lien /un sentiment d'appartenance et faire en sorte que l'hymne européen soit mieux connu.</p>	68.2%

2. Désinformation

Problématiques	Recommandations	Supporté par (%)
1. Le risque de désinformation est de plus en plus présent dans les médias	1.1 Nous recommandons de revoir le modèle de financement des médias, ainsi que la publication obligatoire des sources de revenus, de façon claire et accessible. Le modèle de financement des médias les pousse en effet au sensationnalisme, et donc à publier des informations sorties de leur contexte, les transformant en désinformation.	73.8%
	1.2 Nous recommandons la citation obligatoire des sources par les médias en mettant à disposition des liens permettant de les vérifier. A défaut, une information doit être libellée comme non-vérifiée.	90.2%
	1.3 Nous recommandons que le régulateur européen chargé de la lutte contre la désinformation (voir point 2) soit également chargé de l'accréditation des organisations assurant la vérification des informations (« fact checkers »)	85.4%
	1.4 Nous recommandons la mise en place, dans chaque état-membre, d'une autorité indépendante chargée de vérifier la neutralité des médias. Cette autorité devrait être financée et contrôlée par l'Union européenne.	75.6%
	1.5 Nous recommandons de diffuser une information à propos, des adresses URL des sites officiels de l'Union européenne, de manière à rassurer les citoyens sur l'origine de l'information.	90.2%

2. Beaucoup de citoyens doutent de la neutralité des médias	2.1 Nous recommandons la création d'un régulateur européen chargé de lutter contre la désinformation. Ce régulateur aurait notamment pour mission de fixer les critères d'un label de neutralité ainsi que d'établir, le cas échéant, un système de sanctions ou d'incitants liés au respect des standards de neutralité. Alternativement, l'adhésion à une charte déontologique pourrait être envisagée. Le label serait octroyé par l'autorité nationale indépendante et tiendrait compte des mesures appliquées par les médias pour lutter contre la désinformation.	87.5%
	2.2 Nous recommandons l'installation d'une « hotline » européenne permettant aux citoyens de dénoncer la désinformation touchant aux compétences européennes (politiques et économiques).	82.1%
3. Les citoyens ne connaissent pas les risques de désinformation auxquels ils sont exposés.	3.1 Nous recommandons que les plateformes soient obligées de publier une information claire et compréhensible sur les risques de désinformation auxquels s'exposent leurs utilisateurs. Cette information devrait être automatiquement communiquée dès l'ouverture d'un compte.	85.7%
	3.2 Nous recommandons une formation obligatoire à l'utilisation des médias, dès le plus jeune âge et adaptée aux différents niveaux du système d'éducation.	74.4%
	3.3 Nous recommandons le lancement par l'Union européenne de campagnes répétées sur la désinformation. Ces campagnes pourraient être identifiées par un logo ou une mascotte. L'Union européenne pourrait obliger les réseaux sociaux à les relayer cette par la diffusion de spots.	87.5%
4. Les moyens de luttés contre la désinformation sont insuffisants.	4.1 Nous recommandons la publication dans un langage clair et intelligible d'une information sur les algorithmes organisant les messages reçus par les utilisateurs des plates-formes.	83.3%

	4.2 Nous recommandons que les utilisateurs puissent désactiver de manière simple les algorithmes renforçant les biais de comportement. L'obligation d'offrir aux utilisateurs l'accès à d'autres sources défendant des positions différentes sur un même sujet, pourrait aussi être examinée.	80.0%
	4.3 Nous recommandons que l'Union européenne soutienne la création d'une plate-forme de médias sociaux répondant à ses propres standards en matière de neutralité et de lutte contre la désinformation. Alternativement, la plate-forme multilingue créée pour soutenir la Conférence sur le Futur de l'Europe pourrait se voir adjoindre de nouvelles fonctionnalités.	56.4%

3. Panels citoyens

Problématiques	Recommandations	Supporté par (%)
1. Difficulté d'assurer la représentativité d'un panel citoyen. In fine, seule une petite partie de la population est impliquée.	1.1 Nous recommandons de suivre ce que les travaux scientifiques les plus récents sur la démocratie délibérative suggèrent en termes d'échantillonnage, d'élaboration et de validation scientifique de la méthode de sélection afin d'assurer la meilleure représentativité possible.	89.7%
	1.2 Nous recommandons qu'il y ait un nombre suffisant de personnes autour de la table pour assurer la diversité d'opinions et de profils, notamment – mais pas uniquement – des personnes qui soient directement concernées par le thème.	90.2%
	1.3 Nous recommandons d'ajouter, dans les critères gouvernant l'échantillonnage, le critère de la parentalité (i.e. la personne a-t-elle ou non des enfants ?), en sus des critères plus traditionnels tels que le genre, l'âge, le lieu de résidence ou encore le niveau d'éducation.	33.3%

	1.4 Nous recommandons d'établir des quotas par aire géographique, c'est-à-dire de déterminer qu'un panel citoyen européen doit être composé de X personnes par aire géographique européenne (à déterminer) afin que ce panel puisse véritablement être qualifié d'européen et délibérer valablement.	73.2%
	1.5 Nous recommandons d'utiliser les registres de la population (ou leur équivalent, selon le pays) comme bases de données premières pour le tirage au sort afin de donner à tous la même chance de pouvoir être choisi, et de susciter de l'intérêt pour un sujet au sein de la population.	70.0%
	1.6 Nous recommandons d'indemniser les participants pour valoriser leur investissement et attirer des personnes qui ne participeraient pas si elles n'étaient pas indemnisées.	87.5%
	1.7 Nous recommandons d'informer - de manière assez minimale : ni trop d'informations, ni des informations trop compliquées - au préalable les participants au travers de présentations par des experts pour s'assurer que mêmes les personnes sans connaissance préalable se sentent à l'aise de participer aux discussions.	82.9%
	1.7.2 Nous recommandons de communiquer à l'avance le thème du panel citoyen afin que les personnes puissent savoir sur quelle thématique elles s'engagent à débattre.	78.6%
	1.8 Nous recommandons de ne pas obliger des citoyens à participer.	97.6%
2. Difficulté d'organiser un panel à l'échelle européenne.	2.1 Nous recommandons de permettre la tenue des rencontres du panel citoyen européen en format hybride (présentiel/distanciel). Les personnes ne pouvant pas se déplacer physiquement pourraient ainsi tout autant participer.	70.0%
	2.2 Nous recommandons que l'Union européenne, pour plus de facilités d'accès et d'organisation, délègue l'organisation de panels citoyens (sur des thématiques européennes) à différents niveaux de pouvoirs, au niveau national.	69.0%

	2.3 Nous recommandons qu'un seul et même sujet soit choisi par panel organisé au niveau européen. Tous les participants seront ainsi amenés à débattre du même sujet, peu importe d'où ils viennent en Europe.	80.5%
3. Eviter que le panel citoyen ne soit détourné à des fins autres que celles déclarées.	3.1 Nous recommandons que tout citoyen puisse soumettre un sujet aux discussions, et ainsi que ce droit ne soit pas réservé au monde politique ou au monde des lobbys.	82.1%
	3.2 Nous recommandons que le droit d'initiative appartienne au Parlement européen, afin que ce dernier définisse le thème à discuter et adopte ensuite les textes nécessaires au suivi des recommandations ressortant des délibérations.	63.4%
4. Difficulté d'arrêter la meilleure manière d'organiser le processus pour la meilleure représentation des citoyens.	<i>4.1.1 Nous recommandons de mettre en place un panel citoyen permanent, aux côtés du parlement, qui prend en charge des tâches bien précises. Il serait renouvelé de manière régulière. Cela permettrait de réunir les citoyens sur le long terme et de prendre le temps nécessaire aux débats. Le temps permet de nuancer les débats et de dégager un consensus. Aux côtés de ce panel permanent, des panels citoyens ponctuels débattent des sujets choisis par le panel permanent. Nous proposons de suivre le modèle de la Communauté germanophone.</i>	54.8%
	<i>4.1.2 Nous recommandons de ne mettre en place qu'un ou plusieurs panel(s) citoyen(s) européen(s) non-permanents, qui ne se réuniraient ainsi que pour discuter d'un sujet précis pour seulement une période donnée.</i>	58.5%
	4.2 Nous recommandons de ne pas organiser des panels citoyens européens pour des questions urgentes, car un temps suffisant est nécessaire pour assurer la qualité des débats.	63.4%

<p>5. Trop souvent, les citoyens qui participent à des initiatives de démocratie participative du style des panels citoyens ne reçoivent pas de retour sur le suivi donné à leurs travaux, que cela soit sur le court terme ou le long terme.</p>	<p>5.1 Nous recommandons de donner un retour aux citoyens sur le suivi donné (ou non) aux recommandations émises à l'issue de panels citoyens européens. Si les recommandations ne sont pas suivies, les institutions européennes impliquées doivent motiver leur décision (ex. absence de compétence). Nous recommandons à cette fin la rédaction de synthèses régulières tout au long du processus suivant un panel.</p>	<p>97.5%</p>
	<p>6.1 Nous recommandons d'organiser des panels citoyens, aussi avec des enfants pour dès le plus jeune âge (par exemple 10 à 16 ans) les sensibiliser à la participation et au débat. On peut organiser cela dans les écoles.</p>	<p>59.5%</p>

4. Referendums

<p>Problématiques</p>	<p>Recommandations</p>	<p>Supporté par (%)</p>
	<p>0.1 Nous recommandons que l'on puisse organiser des referendums au niveau européen sur les affaires Européennes.</p>	<p>73.3%</p>
<p>1. La culture du référendum varie</p>	<p>1.1 Nous recommandons de commissionner des recherches sur comment créer une culture commune du référendum en Europe.</p>	<p>70.7%</p>

fortement d'un Etat membre à l'autre	1.2 Nous recommandons de faire des recherches (par des experts indépendants) par rapport à la nécessité et à la possibilité d'organiser un referendum par rapport à un sujet particulier au niveau européen	77.5%
2. La formulation de la question posée lors d'un référendum peut avoir un impact néfaste, tout comme le fait de ne pouvoir répondre que par 'oui' ou par 'non', ce qui polarise souvent les débats et les sociétés. Le choix du sujet est aussi délicat.	2.1 Nous recommandons de créer un comité scientifique qui serait chargé de penser à comment poser les questions qui feraient l'objet d'un référendum européen de la façon la plus objective possible.	87.2%
	2.2 Nous recommandons de poser des questions à choix multiples, dépassant la simple alternative entre le 'oui' et le 'non' afin d'apporter de la nuance, voire même joignant des conditions aux 'oui' et au 'non' (i.e. 'oui si...', 'non si...').	65.0%
	2.3 Nous recommandons de ne pas tenir compte des votes blancs dans le calcul de la majorité, quelle qu'elle soit (majorité simple ou majorité absolue). Il doit tout de même y avoir suffisamment de votes (le quorum doit être respecté).	75.0%
	2.4.1 Nous recommandons qu'une question posée à l'occasion d'un référendum européen puisse relever de tout sujet européen relevant des compétences de l'Union européenne.	87.5%
	2.4.2 Nous recommandons d'exclure les sujets qui pourraient être sources de conflits entre Etats membres.	39.0%
	2.5 Nous recommandons que les questions techniques et difficiles puissent également être posées, avec une formulation claire, parce que les gens ont la capacité d'être suffisamment informés.	77.5%
3. Le référendum n'est pas un outil démocratique si seul le monde politique peut décider d'en organiser un.	3.1 Nous recommandons que le Parlement européen ait un droit d'initiative pour organiser des referenda européens, et qu'il puisse ensuite mettre en œuvre son résultat (la Commission européenne et le Conseil devraient suivre, sans possibilité de blocage).	67.5%
	3.2 Nous recommandons que l'initiative puisse <i>également</i> venir des citoyens eux-mêmes (en suivant, par exemple, des règles similaires à celles d'application en ce qui concerne l'initiative citoyenne européenne).	77.5%

	3.3 Nous recommandons que l'organisation pratique d'un référendum européen relève d'un organe neutre.	75.0%
4. L'aspect consultatif ou contraignant du referendum doit être clairement défini.	4.1.1 Nous recommandons que le résultat d'un référendum européen ne soit contraignant que lorsque certaines conditions en termes de taux de participation sont remplies.	92.7%
	4.1.2 Nous recommandons que les résultats d'un referendum ne soient contraignants que si certaines majorités sont atteintes (51/49, 70/30). Ces conditions sont établies avant chaque referendum.	72.5%
	4.2 Nous recommandons que le résultat d'un référendum européen soit contraignant si l'initiative de son organisation a été prise par des citoyens (qui seraient parvenus à réunir un certain nombre de signatures à cette fin) mais indicatif si l'initiative a été prise par une institution politique.	47.5%
	4.3 Nous recommandons de ne rendre le résultat d'un référendum européen contraignant que pour certains sujets, mais pas pour ceux pour lesquelles les conséquences du vote pourraient être très graves.	40.0%
5. La population est souvent peu informée avant d'être amenée à voter dans le cadre d'un référendum. Dans le même temps, il est crucial de contrôler l'information communiquée afin d'éviter des influences néfastes (internes ou étrangères) sur le vote.	5.1 Nous recommandons que, avant tout référendum européen, la population soit informée de façon claire de l'impact du résultat du vote sur leur vie quotidienne, au travers de brochures, à l'instar de ce qu'il se fait en Suisse, et/ou encore de séances d'information.	97.5%
	5.2 Nous recommandons de créer, pour chaque référendum européen, un comité scientifique qui soit garant de la neutralité de l'information communiquée.	87.2%
6. Bien qu'un référendum invite toute	6.1.1 <i>Nous recommandons que la participation au vote à l'occasion d'un référendum européen soit obligatoire.</i>	43.6%

<p>la population à se prononcer directement (au contraire du panel citoyen), il y a toujours un certain absentéisme, plus ou moins important.</p>	<p>6.1.2 <i>Nous recommandons que le vote à l'occasion d'un référendum européen soit volontaire.</i></p>	<p>52.5%</p>
<p>7. Trop souvent, les citoyens qui participent à des initiatives de démocratie participative du style des referenda ne reçoivent pas de retour sur le suivi donné à leur vote, que cela soit sur le court terme ou le long terme.</p>	<p>6.2 Nous recommandons, afin de réduire l'absentéisme, de permettre le vote électronique en sus du vote papier (voire en sus d'autres moyens de vote encore, comme le vote par correspondance). Le vote électronique est intéressant notamment pour les personnes partant en vacances, et il incite aussi les personnes moins intéressées à voter car la contrainte du déplacement n'est plus là.</p> <p>7.1 Nous recommandons de donner un retour aux citoyens sur le suivi donné (ou non) à la décision prise par les citoyens au travers d'un référendum européen.</p>	<p>90.0%</p> <p>92.5%</p>

5. Outils existants

5.1. Elections européens.

Problématiques	Recommandations	Supporté par (%)
<p>1. Il existe une différence de réglementations dans les différents États membres</p>	<p>1.1 <i>Nous proposons qu'il y ait une participation au vote obligatoire pour le Parlement européen, mais avec suffisamment d'informations pour que les citoyens en comprennent les raisons.</i></p>	<p>50.0%</p>
	<p>1.2 Notre recommandation est d'uniformiser au maximum les règles des élections pour le Parlement européen dans tous les pays, y compris l'âge minimum.</p>	<p>87.2%</p>

2. Il n'y a pas de diversité suffisante des critères d'âge, d'origine et du genre des députés européens.	2.1.1 Nous proposons que les députés européens soient de tout âge et de toutes origines.	82.1%
	2.1.2 Nous proposons que les députés choisissent délibérément pour une carrière Européenne et pas uniquement parce qu'ils sont en fin de carrière.	82.5%
	2.1.3 Nous proposons d'opter pour une répartition équilibrée des genres sur les listes de mécanismes de la tirette. L'UE doit établir ces critères et vérifier s'ils sont respectés dans la composition selon le quota. Si un candidat refuse son mandat, le candidat suivant dans l'ordre de préférence et ayant le même genre prendra sa place.	82.5%
	2.1.4 Nous recommandons que les candidats sur les listes européennes exercent leur mandat s'ils sont élus.	89.2%
3. Nous votons pour le parlement européen et n'avons pas notre mot à dire sur la composition de la commission	3.1 Nous proposons qu'il y ait une modification de traité par lequel le plus grand parti au Parlement européen puisse nommer le président de la Commission européenne.	48.6%
	3.2 Nous recommandons de rendre la composition de la Commission européenne plus transparente, selon certaines règles de base élémentaires, afin que la composition reflète la voix du citoyen et que le citoyen sache comment la sélection s'est déroulée.	88.9%
4. Il n'y a pas beaucoup d'informations sur les candidats, on ne connaît pas grand-chose d'eux et de leur programme ainsi que la fraction politique qu'ils représenteront dans le Parlement européen.	4.1 Nous proposons que les candidats européens se présentent localement de façon plus concrète avec leurs objectifs et programme à travers différents canaux (communication).	84.2%

5.1.2 Médiateur européen

Problématiques	Recommandations	Supporté par (%)
1. Le site dans les langues autre que l'anglais ne comprend que des infos en anglais sur les deux premières pages. Cela crée une barrière pour les citoyens ne maîtrisant pas l'anglais	1.1 Nous proposons de mettre les informations sur la page d'accueil dans la langue de chaque citoyen et de poster, s'il n'est pas possible de les traduire, les actualités en anglais ailleurs sur le site.	89.2%
2. Le médiateur n'est pas partie prenante de la sanction et du dédommagement éventuel pour le plaignant	2.1 Nous proposons que l'ombudsman fasse partie du processus de recherche et d'implémentation de la solution/sanction/dédommagement et ait voix au chapitre.	71.1%
3. Le délai est parfois très long pour la validation d'inscription sur le site (mail de validation) Cela prend parfois 24h et démotive le citoyen qui passe à autre chose.	3.1 Nous proposons d'instaurer un système de validation immédiate.	47.4%
4. Quand on soumet une plainte, la question nous est posée : avez-vous utilisé toutes les procédures possibles ? Le citoyen ne connaît pas toujours toutes les procédures et ne peut pas répondre à la question.	4.1 Nous proposons d'inclure un lien vers une présentation/explication simple des autres procédures	89.5%
5. Le site du médiateur est bien fait mais n'est pas "brandé "européen, cela induit donc des questions pour le citoyen (suis-je sur le bon site, est-il crédible ? ...).	5.1 Nous proposons de revoir la charte graphique du site et de l'aligner plus à celle de l'UE (premier conseil : remonter le drapeau européen vers le haut de la page). Il faut qu'il soit clair au premier "clic" que le citoyen est sur le site du médiateur des institutions.	78.4%

5.1.3 Consultation publics

Problématiques	Recommandations	Supporté par (%)
1. Le site web des consultations a changé et le citoyen est envoyé en première instance vers un site obsolète. Il faut chercher pour trouver l'adresse du nouveau site.	1.1. Nous proposons de supprimer l'ancien site et de référencer le nouveau site en premier.	81.6%
2. La feuille de route (anglais) et les avis (langue du citoyen rédacteur) d'une consultation ne sont pas traduits dans la langue du citoyen lecteur	2.1. Nous recommandons fortement de traduire la feuille de route dans la langue du citoyen. La feuille de route en anglais bloque tout citoyen ne maîtrisant pas l'anglais dans sa participation.	81.6%
	2.2. Nous proposons de mettre un onglet/icône "traduction automatique" à chaque avis, qui relie vers un moteur de traduction open source comme google translate ou deepl.	65.8%
3. Il faut s'abonner pour avoir le suivi de la consultation	3.1. Nous proposons d'envoyer le suivi du processus automatiquement à toute personne qui a réagi, avec possibilité de se désinscrire.	89.5%
4. Nous ne savons pas si le nombre d'avis dans un sens influence la commission ou si des avis similaires sont pris comme un seul avis (pondération ou non). Si le nombre d'avis dans un sens compte nous sommes inquiets en ce qui concerne le poids des lobbyistes/activistes/grandes entreprises dans les consultations et de fait les actions prises par l'UE par rapport aux citoyens et au monde associatif	4.1. Nous recommandons de mettre une information claire sur le site à ce sujet.	81.6%
	4.2. Si le nombre d'avis dans un sens a un impact, nous recommandons de mettre en place un système capable de filtrer les lobbyistes/activistes/grandes entreprises etc. de façon à ne pas leur donner un poids démesuré.	60.5%
	4.3. Nous recommandons de créer un logiciel d'intelligence artificielle qui classe les avis différents et comptabilise les avis contraires ou favorables.	47.4%

	4.4. Nous proposons d'organiser des relais entre les citoyens et les associations (militantes) : avoir des endroits où les citoyens pourraient venir donner leur avis, sous forme de 'maisons de l'Europe' qui pourraient aider à diffuser les avis des citoyens vers le niveau européen. Il faudrait implanter ces lieux à différents endroits, au niveau local, délocaliser.	62.2%
5. Le formulaire d'avis n'est pas clair : il y a une question ouverte, et un questionnaire. Quel est le rôle de chaque document, que faut-il remplir ?	5.1 Clarifier cette information sur le site.	81.6%
6. Il y a trop de niveaux de compétences en ce qui concerne les outils	6.1 Nous proposons de créer un centre de dispatching qui permette d'orienter les demandes vers le niveau de pouvoir compétent.	78.9%

5.1.4 Initiative citoyenne européenne

Problématique	Recommandations	Supporté par (%)
1. Les citoyens qui n'ont pas internet sont plus difficilement joignables.	1.1 Nous suggérons que les autorités locales ou les bibliothèques, qui sont indépendantes du gouvernement, puissent être impliquées dans la diffusion de cette initiative et la collecte des signatures. Aussi bien de façon électronique que sur papier. L'UE devrait dresser un état des lieux de ce réseau par pays et le mettre à disposition des citoyens initiateurs.	71.1%
2. Le nombre de pays qui doivent participer est trop faible pour avoir un soutien suffisant.	2.1 Nous proposons d'augmenter le nombre de pays à partir desquels les signatures sont recueillies à 13 pays afin d'avoir un plus grand soutien à la proposition. Le nombre de signatures doit être respecté en proportion au nombre d'habitants.	64.9%
	3.1 Nous proposons qu'il y ait un financement de l'UE pour soutenir ces initiatives.	71.1%

3. Le coût et l'effort pour récolter les signatures sont élevés	3.2 Nous proposons qu'un organe soit mis en place pour faciliter la coordination entre les différents pays.	75.7%
4. La procédure est complexe pour les citoyens.	4.1 Nous proposons de créer un helpdesk pour aider les citoyens à compléter les démarches.	83.8%
5. Le résultat de l'initiative citoyenne n'est pas clair.	5.1 Nous proposons d'obliger la Commission européenne à discuter de et à travailler au suivi de la proposition, et pas simplement de répondre et d'accuser réception. Si la Commission décide de ne pas agir sur la proposition, elle se doit de le justifier	100.0%
	5.2 Nous proposons d'organiser une consultation des citoyens lors de la réception d'une initiative citoyenne européenne pour leur demander leur avis sur celle-ci avant que la commission n'en fasse le suivi. Cela éviterait de n'avoir que des avis/votes extrêmes pour l'initiative et d'avoir l'avis de personnes qui n'ont pas signé. En sus, si tous les citoyens donnent leur avis, la suggestion aura plus de poids au niveau de l'UE et de son suivi.	55.3%

5.1.5 Droit de pétition

Problématique	Recommandations	Supporté par (%)
1. La Commission européenne a la décision finale, il n'y a aucune certitude sur le résultat	1.1 Nous proposons que la recommandation du Parlement européen soit suivie par la commission.	81.1%
2. Il y a peu de transparence sur le processus et la motivation de la décision.	2.1 Nous proposons de tenir la personne qui soumet la pétition informée de l'avancement et des décisions à intervalles réguliers. La conclusion finale doit également être motivée.	94.4%
3. Il est difficile pour les citoyens de démontrer la nécessité d'une nouvelle législation.	3.1 Notre recommandation est qu'une pétition devrait également être utilisée comme outil pour démontrer la nécessité d'une nouvelle législation.	78.4%